

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2019  
Date d'affichage : 20 mars 2019

**SEANCE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-64 : **CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE (CTEAC) - SCENE EN TERRITOIRES 2019 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Le conseil départemental du Puy-de-Dôme organise au printemps 2019 son festival "Scènes en Territoires". Ce festival culturel a pour objectif de promouvoir la diffusion du spectacle vivant à l'échelle départementale.

La communauté de communes Plaine Limagne a répondu à l'appel à projet et a été retenue comme structure porteuse d'une proposition co-construite avec les services culturels. La Communauté de Communes Plaine Limagne va accueillir le groupe Sébastien Félix Quintet (Bourg-en-Bresse) le vendredi 24 mai 2019 à 20h30 à la salle d'honneur à Maringues, qui propose des reprises classiques de jazz manouche (Django Reinhardt) mais aussi différents styles de musique comme la bossa-nova, la valse swing, les ballades et la chanson française.

Il convient désormais de conventionner avec le conseil départemental.

Par ailleurs, la communauté de communes vendra des places pour le spectacle au tarif de 10 € (plein tarif) et de 6 € (tarif réduit).

Le tarif réduit sera accordé : aux demandeurs d'emplois, aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de moins de 18 ans, aux titulaires d'une carte étudiant, aux titulaires de la carte Cezam, aux groupes constitués de plus de dix personnes (uniquement sur réservation), aux abonnés du festival Scènes en Territoires (personnes ayant réservé 3 spectacles minimum auprès du Conseil départemental) et aux abonnés Les Automnales 2018.

Les enfants de moins de 8 ans sont exonérés.

Les modalités de règlement et d'encaissement sont fixées dans l'arrêté portant acte constitutif et nomination du régisseur et des suppléants de la régie recettes "participation aux manifestations diverses" (actions jeunesse et soutien culturel).

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-président,

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (36 votes) :**

- de valider la convention de partenariat pour la co-organisation du festival départemental "Scènes en Territoires 2019" entre la communauté de communes Plaine Limagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le président à signer les conventions et à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette affaire.
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

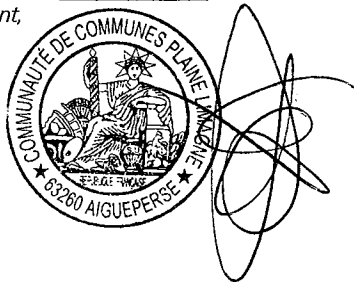
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 01 avril 2019

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

